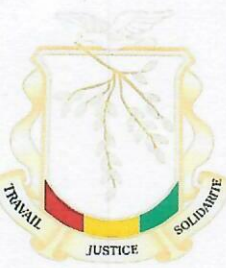


MINISTERE DE LA SANTE ET DE
L'HYGIENE PUBLIQUE

UNITE DE COORDINATION DES PROJETS

PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE
SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU
CENTRE (PReSeS-AOC)



Financement IDA : CREDIT N° 7452-GN et Don N°TFOC 3354-GN

Appel d'Offres International
pour Fournitures du Secteur de la Santé

Appel d'Offres No : 02/PReSeS-AOC/F/UCP/MSHP/2025

Projet : Programme Régional de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (PReSeS-AOC)

Acheteur : Ministère de la Santé et l'Hygiène Publique

Pays : République de Guinée

Intitulé du Marché : Fourniture des médicaments et consommables pour les CT-EPI de Nongo, Boké, Kindia, Mamou, Labé, Kankan, Faranah et N'Zérékoré.

Prêt/Crédit/don : CREDIT N° 7452-GN et Don N°TFOC 3354-GN

Emis le : 10 février 2025

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Programme Régional de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (PReSeS-AOC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de **fourniture des médicaments et consommables pour les CT-EPI de Nongo, Boké, Kindia, Mamou, Labé, Kankan, Faranah et N'Zérékoré.**
2. L'Unité de Coordination des Projets Santé sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour **fournir des médicaments et consommables pour les CT-EPI de Nongo, Boké, Kindia, Mamou, Labé, Kankan, Faranah et N'Zérékoré.**
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale, Edition Septembre 2023 (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.
4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de : l'Unité de Coordination des Projets du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Quartier Coronthie, Commune de Kaloum, Conakry, drgrovogui@gmail.com, barrysouadou@yahoo.fr Tél. +224 626 963 888 - +224 626 963 890, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 9 heures et 15 GMT du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures les vendredis.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de Cinq Cent Mille Francs Guinéens (**500.000 GNF**) ou équivalent en monnaie librement convertible. Le document d'Appel d'Offres sera retiré par le soumissionnaire lui-même ou son représentant au siège de l'Unité de Coordination des Projets.

Conformément à l'Arrêté Conjoint des Ministres des Finances et Budget N° 2304/MEF/MB/SGG portant modalité de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente des dossiers d'appel d'Offres :

- ✓ 30% du prix d'achat du DAO à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Compte n°2011000407 à Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ;
- ✓ 50% du prix d'achat du DAO est versé au compte du Receveur Central du Trésor à la BCRG n° 4111071 ;
- ✓ 20% du prix d'achat du DAO est versé au compte de l'Autorité Contractante.

La validité des offres ne doit pas être inférieure à cent vingt (120) jours.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante au **Bureau de la Division Passation des Marchés du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Quartier Almamy, Commune de Kaloum, République de Guinée** au plus tard le **26 mars 2025 à 10 heures 00 minute**.

- **La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.**
- **Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.** Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous.

7. Toutes les offres doivent comprendre une Garantie de l'Offre, pour un montant correspondant à : Cent Quinze Millions (115 000 000 GNF) Francs Guinéens ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible ;

La validité de la garantie de l'offre est de **cent cinquante (150) jours**.

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgence des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : **Bureau de la Division Passation des Marchés du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Quartier Almamy, Commune de Kaloum, à l'attention de Monsieur Fantamadi TRAORE, Personne Responsable de la Passation des Marchés, Quartier Almamy, Commune de Kaloum.**



Dr Moustapha GROVOGUI
Coordonnateur National